



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

Direction

Françoise Moncada
Directrice académique adjointe

**Mission ou Dispositif Plus de
maître que de classes**

Affaire suivie par
Isabelle Paulet
Inspectrice de l'Éducation nationale
chargée
Téléphone
01 43 93 7 7
Fax
01 7 7
Courriel
ce.93plus-de-maitres@ac-creteil.fr
Secrétariat
Téléphone
01 7 7

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 11 décembre 2014

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Pour attribution et diffusion auprès des enseignants

Objet : mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes »

Référence :

Loi de refondation de l'école
Cirulaire DGESCO A1-1DRDIE n°2012-201 du 18-12-2012 parue au BO n°3 du 15
janvier 2013
10 repères pour la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes »

La mesure « Plus de maîtres que de classes » est une des priorités de la loi de refondation de l'école et repose sur la création dans une école d'un poste supplémentaire.

Il s'agit de renforcer la prévention et la prise en charge de la difficulté scolaire au sein de la classe, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves en les accompagnants dans la construction des apprentissages fondamentaux. La dynamique du dispositif doit s'inscrire dans la construction de nouvelles organisations pédagogiques variées et innovantes.

Vous trouverez en annexe le formulaire du **projet éducatif d'équipe** que chaque équipe renseignera et transmettra à l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Les circonscriptions et le groupe d'appui départemental « Plus de maîtres que de classes » sont mobilisés pour aider les équipes pédagogiques qui bénéficient d'un enseignant supplémentaire, à concevoir ou réajuster les projets si besoin.

Un accompagnement spécifique est organisé dans le cadre de stages inscrits au plan départemental de formation.

Les équipes concernées sont invitées à utiliser l'espace de ressource et de mutualisation ouvert sur le site [eduscol](http://eduscol.fr).

Un espace est également dédié au plan départemental aussi vous pouvez déposer des questions, interrogations en utilisant la messagerie suivante : 93plus-de-maitres@ac-creteil.fr.

Objectifs et mise en œuvre

Le dispositif concerne en premier lieu, des écoles en éducation prioritaire REP+.

Il doit conduire à élaborer un projet éducatif d'équipe à partir d'une analyse des besoins des élèves, en cohérence avec le projet d'école.

L'action des équipes concernées sera centrée sur l'acquisition des fondamentaux de la connaissance (apprentissage de la lecture, production d'écrit, langage oral, mathématiques) et la méthodologie du travail scolaire au regard du référentiel de l'éducation prioritaire de 2015.



2/2

L'organisation du temps d'action du maître supplémentaire sur un nombre de classes très limité, en privilégiant la co-intervention, est une des conditions de réussite du dispositif.

Le **projet éducatif d'équipe peut** évoluer au long de l'année scolaire.

Les équipes seront attentives à :

- cibler prioritairement des classes de cycle 2 (compétences 1 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) ;
- mobiliser les facteurs d'efficacité pédagogique classiques : penser les actions du maître supplémentaire en parfaite liaison avec les pratiques des enseignants des classes concernées ;
- développer de nouvelles organisations pédagogiques dans la classe tout en veillant à ne pas confier au maître supplémentaire les seuls élèves en difficulté. La co-intervention sera pensée en termes de complémentarités.

Aucune improvisation ne peut exister.

Le projet devra donc préciser :

- les constats et indicateurs à améliorer
- les objectifs poursuivis
- la place et le rôle de chaque enseignant dans la classe,
- les modalités d'organisation choisies pour les préparations de classes communes ;
- Les modalités d'évaluation et les indicateurs.

· Les équipes pourront s'appuyer sur la bibliographie et la sitographie proposées par le groupe d'appui « plus de maîtres que de classes » qui s'enrichiront au fil des rencontres et des formations.

Les projets qui sont déjà mis en place au sein des écoles pour aider les élèves en difficulté seront des points d'appui pour mettre en place le dispositif dès la prochaine rentrée scolaire. Ils devront être poursuivis dans l'esprit de la circulaire nationale.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la réussite des élèves.

Jean-Louis Brison